



**Ville de Bouxwiller
et ses communes associées**

**Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal
du 26 janvier 2026**

Publié sur <https://bouxwiller.eu/les-deliberations-du-conseil-municipal/>

- Point 1 Désignation d'un secrétaire de séance :
➤ **INFORMATION**
- Point 2 Compte-rendu de la séance du 15 décembre 2025 :
➤ **APPROUVÉ**
- Point 3 Déclarations d'intention d'aliéner :
➤ **APPROUVÉ** (le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption)
- Point 4 Programme des travaux forestiers 2026
➤ **APPROUVÉ**
- Point 5 Etat d'assiette des coupes 2027 de la forêt communale
➤ **APPROUVÉ**
- Point 6 Débat sur le rapport d'orientation budgétaire
➤ **APPROUVÉ**
- Point 7 Avis du Conseil Municipal sur un échange de biens immobiliers par le Consistoire protestant luthérien de Bouxwiller
➤ **APPROUVÉ**
- Point 8 Instauration d'un règlement intérieur pour le bâtiment STAAT
➤ **APPROUVÉ**
- Point 9 Retrait de la délibération instaurant la taxe d'aménagement majorée Chemin du Sonnenglanz à Riedheim suite à recours gracieux du Préfet
➤ **APPROUVÉ**
- Point 10 Avis sur l'adoption du projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Secteur Patrimonial Remarquable (SPR) de Bouxwiller et de délégation à la Commune de Bouxwiller
➤ **APPROUVÉ**
- Point 11 Avenants au marché de réhabilitation de la friche STAAT
➤ **APPROUVÉ**

- Point 12 Reversement de la redevance de concession 2025 relative aux travaux d'éclairage réalisés en 2023 par la CCHLPP
➤ **APPROUVÉ**
- Point 13 Demande d'avance sur subvention des associations du Centre Culturel et du Théâtre du Marché aux Grains
➤ **APPROUVÉ**
- Point 14 Location du Centre sportif Coubertin par le Club Pongiste d'Obermodern-Zutzendorf
➤ **APPROUVÉ**
- Point 15 Création d'un emploi d'assistant territorial de conservation du patrimoine
➤ **APPROUVÉ**
- Point 16 Demande de subvention d'investissement de l'Association des Producteurs de Fruits de Bouxwiller
➤ **APPROUVÉ**
- Point 17 Demande de subvention d'investissement du Club Equilibre Escalade de Bouxwiller
➤ **APPROUVÉ**
- Point 18 Acquisition d'une parcelle située dans la voirie communale au 1 rue du Vieil Hospice
➤ **APPROUVÉ**
- Point 19 Complément à la délibération approuvant la demande de subventions pour la rénovation du stade synthétique
➤ **APPROUVÉ**
- Point 20 Complément à la délibération approuvant la demande de DETR pour la création d'un court de padel
➤ **APPROUVÉ**
- Point 21 Révision libre de l'attribution de compensation dans le cadre du statut d'autorité organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant
➤ **APPROUVÉ**

Information :

Le 1er juillet 2022 est entrée en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

À compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes : les Procès-Verbaux des Conseils Municipaux ne sont par conséquent plus affichés sur les panneaux d'affichage de la mairie, mais sont consultables sur le site internet de la mairie de Bouxwiller via le lien suivant : <https://bouxwiller.eu/les-deliberations-du-conseil-municipal/>

Une copie du Procès-Verbal de la séance peut être demandée à la mairie via le formulaire de contact du site internet de la mairie de Bouxwiller via le lien suivant : <https://bouxwiller.eu/nous-contacter/>



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. R. GERARD

Point 3 : Déclarations d'intention d'aliéner

Rapporteur : M. P. Michel

1) Dossier n°0062 (2025) : bâti (1 appartement) - 11 rue de Kirrwiller à Bouxwiller

- Section : 4
- Parcille : 162
- Superficie totale : 20,39 ares
- Prix de vente : 20 000 €

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (L. MEHL, F. ÖZDEMIR), décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

2) Dossier n°0063 (2025) : non bâti - 2 impasse du Blaireau à Bouxwiller

- Section : 2
- Parcille : 72 ; 73
- Superficie totale : 0,52 ares
- Prix de vente : 8 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

3) Dossier n°0064 (2025) : bâti (1 appartement) - 11 rue de Kirrwiller à Bouxwiller

- Section : 4
- Parcellle : 162
- Superficie totale : 20,39 ares
- Prix de vente : 30 000 €

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (L. MEHL, F. ÖZDEMIR), décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

4) Dossier n°0065 (2025) : bâti (1 appartement) - 11 rue de Kirrwiller à Bouxwiller

- Section : 4
- Parcellle : 162
- Superficie totale : 20,39 ares
- Prix de vente : 35 000 €

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (L. MEHL, F. ÖZDEMIR),, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

5) Dossier n°0066 (2025) : bâti (2 appartements) - 11 rue de Kirrwiller à Bouxwiller

- Section : 4
- Parcellle : 162
- Superficie totale : 20,39 ares
- Prix de vente : 60 000 €

Le Conseil Municipal, à 21 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (L. MEHL, F. ÖZDEMIR), décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

6) Dossier n°0001 : bâti - 65 rue Principale à Imbsheim

- Section : 27
- Parcellle : 36
- Superficie totale : 3,04 ares
- Prix de vente : 80 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

7) Dossier n°0002 : bâti - 9 Grand rue à Bouxwiller

- Section : 4
- Parcellle : 124
- Superficie totale : 0,79 ares
- Prix de vente : 47 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

8) Dossier n°0003 : non bâti (lot 1) - Chemin du Sonnenglanz à Riedheim

- Section : 24
- Parcellle : 257/37
- Superficie totale : 7,99 ares
- Prix de vente : 45 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

9) Dossier n°0004 : non bâti (lot 2) - Chemin du Sonnenglanz à Riedheim

- Section : 24
- Parcellle : 256/37
- Superficie totale : 9,09 ares
- Prix de vente : 49 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 27 janvier 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. R. GERARD

Point 4 : Programme des travaux forestiers 2026

Rapporteur : M. S. Fath

Considérant le programme d'aménagement forestier 2026 présenté par l'ONF et son budget comme suit :

Dépense	Montant € HT
Travaux sylvicoles 2026	
Travaux de maintenance - parcellaire	1 750,00
Travaux sylvicoles	12 210,00
Travaux d'infrastructure	4 900,00
Retrait des protections contre les dégâts de gibier	1 380,00
Travaux d'accueil du public	350,00
Total	20 590,00
Travaux d'exploitation 2026	
Travaux d'exploitation	48 110,00
Prestation pour le bois de chauffage	750,00

Total	48 860,00
Total dépense	69 450,00

Recette	Montant
Bois façonnés de bois d'œuvre et de bois d'industrie (volume prévisionnel 1382 m3)	178 480,00
Fonds de coupes et bois sur pied (volume prévisionnel 423 m3)	3 894,00
Total recette	182 374,00

Excédent	112 924,00
-----------------	-------------------

Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal :

- Approuve le programme des travaux forestiers de l'année 2026 ;
- Autorise le Maire Délégué de Griesbach-le-Bastberg, ayant délégation en matière de gestion de la forêt communale, à signer les devis afférents ;
- Décide de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2026.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 27 janvier 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. R. GERARD

Point 5 : Etat d'assiette des coupes 2027 de la forêt communale

Rapporteur : M. S. Fath

Considérant :

- Les dispositions du Code Forestier relatives aux objectifs de gestion durable, notamment à la contribution actuelle et potentielle de la forêt à l'équilibre des fonctions écologique, économique et sociale du territoire où elle se situe, ainsi que les caractéristiques des bassins d'approvisionnement des industries du bois ;
- La Charte de la Forêt Communale qui précise les rôles et les interventions entre les collectivités propriétaires de forêts et l'ONF, en charge de leur gestion ;
- Que l'état d'assiette des coupes dans les forêts communales est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante ;

Le Conseil Municipal approuve, après délibération et à l'unanimité, les prévisions de coupes comme suit :

Coupes de l'aménagement					
Groupe	UG	Surface UG (ha)	Surface ciblée (ha)	Type de coupe	Volume prévisionnel (m ³ /ha)
Amélioration	10_a	7,74	6,14	Amélioration de BI	30
Amélioration	2_a	13,75	13,75	Amélioration indifférenciée	20
Régénération	7_r	10,75	10,75	Secondaire	40
Amélioration	22_a	9,02	9,02	Amélioration de BO	29

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 27 janvier 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. R. GERARD

Point 6 : Débat sur le rapport d'orientation budgétaire

Rapporteur : M. P. Michel

Considérant que :

- L'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au Débat d'Orientation Budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat ;
- S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;
- Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus ;
- Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre ;

- Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 19 janvier 2026,

Le Conseil Municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 27 janvier 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. R. GERARD

Point 7 : Avis du Conseil Municipal sur un échange de biens immobiliers par le Consistoire Protestant Luthérien de Bouxwiller

Rapporteur : M. P. Michel

Le Consistoire Protestant Luthérien de Bouxwiller envisage de procéder à un échange de parcelles situées à Ringendorf, avec M. Yannis Baltzer, agriculteur dans cette même commune. Considérant que pour que l'opération puisse avoir lieu, l'accord de la Direction d'Église et de la Préfecture est nécessaire, conformément au décret n°2007-807 du 11 mai 2007, de même que l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable au projet d'échange du Consistoire Protestant Luthérien de Bouxwiller.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 27 janvier 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. R. GERARD

Point 8 : Instauration d'un règlement intérieur pour le bâtiment STAAT

Rapporteur : M. P. Michel

Considérant :

- La mise en location des quatre logements du bâtiment STAAT,
- Qu'il est nécessaire d'instaurer un règlement intérieur dont le projet est annexé à la présente, afin de fixer, dans l'intérêt commun des résidents et de leur cadre de vie, les règles de bonne tenue de l'ensemble immobilier et les prescriptions obligatoires en matière de tranquillité, d'hygiène et de sécurité,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'instaurer le règlement du bâtiment STAAT ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 27 janvier 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. R. GERARD

Point 9 : Retrait de la délibération instaurant la taxe d'aménagement majorée Chemin du Sonnenglanz à Riedheim suite à recours gracieux du Préfet

Rapporteur : M. P. Michel

Par délibération du 6 novembre 2025, le Conseil Municipal avait instauré un taux de taxe d'aménagement majoré de 20% sur des terrains situés Chemin du Sonnenglanz à Riedheim.

Dans le cadre du contrôle de légalité, Monsieur le Sous-Préfet de Saverne a sollicité le retrait de la délibération, formant un recours gracieux, au motif que :

- La délibération n'a pas été prise avant le 1^{er} juillet pour être applicable à compter de l'année suivante.
- Les secteurs de territoire infra-communal pour lesquels un taux de taxe d'aménagement spécifique est applicable, sont définis par référence au plan cadastral, par parcelle. Or, les parcelles n°214 et n°37 n'étaient pas concernées dans leur globalité.
- De plus, la délibération devait être motivée par des éléments sur les constructions nouvelles, leur nombre, leur typologie, les surfaces créées attendues et la consistance, et le coût des travaux induits.
- Enfin, le calcul du taux majoré de taxe d'aménagement aurait dû y figurer et la parcelle n° 37 n'aurait pas dû être concernée, car considérée comme déjà desservie par les réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 22 voix pour, 1 voix contre (M. MEYER), 0 abstention, de retirer la délibération du 6 novembre 2025.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 27 janvier 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. R. GERARD

Point 10 : Avis sur l'approbation du projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Secteur Patrimonial Remarquable (SPR) de Bouxwiller et de délégation à la Commune de Bouxwiller

Rapporteur : M. F. Staath

Par délibération du 5 novembre 2020, le Conseil Municipal de Bouxwiller a sollicité la création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR). Cette initiative a été confirmée par la délibération du Conseil Communautaire du 11 février 2021, par laquelle la Communautés de Communes de Hanau-La Petite Pierre, compétente en matière de planification urbaine, a engagé la procédure.

Le SPR de Bouxwiller a été officiellement institué par arrêté ministériel du 24 juillet 2023, qui en définit le périmètre. Afin de compléter la réglementation applicable dans le SPR, un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) a été élaboré. Ce document, qui constitue une servitude d'utilité publique annexée au PLUi, comprend, conformément à l'article L.631-4 du Code du patrimoine :

- Un rapport de présentation des objectifs du plan, fondé sur un diagnostic incluant un inventaire du patrimoine et des éléments paysagers dans le périmètre concerné ;
- Un règlement, précisant notamment :

- Les prescriptions relatives à la qualité architecturale des constructions neuves ou existantes (matériaux, implantation, volumétrie, abords) ;
 - Les règles de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains ;
 - La délimitation des immeubles, espaces publics, monuments, sites, cours et jardins, ainsi que l'identification des plantations et mobiliers urbains à protéger, conserver, mettre en valeur ou requalifier, assortie des prescriptions nécessaires à leur conservation ou restauration ;
- Un document graphique indiquant le périmètre du plan, la typologie des constructions, les immeubles protégés (bâties ou non), ainsi que, le cas échéant, les conditions particulières d'implantation, de morphologie, de dimensions et de matériaux.

Le projet de PVAP a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 6 mars 2025, à la suite de l'avis du Conseil Municipal du 9 septembre 2024 sur le projet de PVAP et délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2025 approuvant ses objectifs.

Dans le centre-ville de Bouxwiller, couvert par le SPR, la modification n°01 du PLUi prévoit la suppression de certaines règles du PLUi et leur remplacement par les dispositions du PVAP. Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique unique, portant également sur la modification n°01 du PLUi du Pays de Hanau et celle du Pays de La Petite Pierre. Aucune observation notable n'a été formulée par le public ou les personnes publiques associées concernant le PVAP. Le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à son approbation.

Il convient désormais de donner un avis favorable à l'approbation du PVAP par le Conseil Communautaire, concomitamment à l'approbation de la modification du PLUi, afin d'assurer la continuité réglementaire entre les règles supprimées dans le PLUi et celles introduites par le PVAP.

La mise en œuvre de ce PVAP spécifique au centre-ville de Bouxwiller pourra révéler des besoins d'évolution ou d'adaptation. La loi prévoit que « l'élaboration, la révision ou la modification du PVAP peut être déléguée par l'autorité compétente en matière de PLUi aux communes qui en font la demande par délibération ».

Il est proposé de demander cette délégation pour pouvoir assurer les évolutions de ce règlement spécifique à la seule commune du territoire intercommunal reconnue comme SPR.

Délibération N° A : Approbation du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de BOUXWILLER

Vu le code du patrimoine, en particulier ses articles L.630-1 à L.633-1 et D.631-10 et -11 ;

Vu le code de l'urbanisme, en particulier son article R153-21 ;

VU l'article L5211-57 du CGCT ;

VU l'arrêté ministériel du 24 juillet 2023 portant classement du site patrimonial remarquable de Bouxwiller ;

VU l'avis favorable du 22 mai 2025 de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture du Grand Est sur le projet de PVAP du SPR de Bouxwiller ;

VU l'avis favorable sans réserve du Commissaire Enquêteur à l'approbation du PVAP ;

Après délibération, le Conseil Municipal, par 22 voix pour, 1 voix contre (B. VEIT), 0 abstention, décide :

- D'émettre un avis favorable à l'approbation par la Communautés de Communes du PVAP du SPR de BOUXWILLER tel que présenté en annexe de la présente délibération ;

Délibération N° B : Délégation de compétence de révision et modification du PVAP

Vu le code du patrimoine, en particulier son article L.630-4 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5216-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 1 voix contre (B. VEIT), 0 abstention, décide :

- De demander à la Communautés de Communes de Hanau - La Petite-Pierre la délégation de la compétence de révision et de modification du PVAP du SPR de Bouxwiller ;

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 27 janvier 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. R. GERARD

Point 11 : Avenants au marché de réhabilitation de la friche STAAT

Rapporteur : M. F. Lezaire

Le Conseil Municipal, après délibération et par 19 voix pour, 0 contre et 4 abstentions (L. DORN, M. HAMM, V. LAFORGUE, B. SCHAFF), approuve les avenants au marché des travaux de réhabilitation de la friche STAAT, comme suit :

Entreprise Schoenenberger		
Lot n°5 Couverture - Etanchéité - Bardage	Montant € HT	Montant € TTC
Montant initial du marché	121 567,35	145 403,63
Montant de l'avenant n°1 (-4,5%)	-5 490,85	-6 589,02
Montant total	116 076,50	138 814,61

Entreprise GCM		
Lot n°16 VRD	Montant € HT	Montant € TTC
Montant initial du marché	347 411,00	416 893,20
Montant de l'avenant n°1 (4,2%)	14 614,59	17 537,51
Montant total	362 025,59	434 430,71

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 27 janvier 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. R. GERARD

Point 12 : Versement de la redevance de concession 2025 relative aux travaux d'éclairage public réalisés en 2023 par la Communautés de Communes de Hanau - La Petite-Pierre

Rapporteur : M. P. Michel

Le contrat de concession signé avec Electricité de Strasbourg Réseaux prévoit le versement d'une redevance de concession pour les travaux d'éclairage public.

La redevance de l'année 2025 s'élève à 2 547,07 € au titre des investissements réalisés en 2023 dans la commune.

Considérant que la Communautés de Communes de Hanau - La Petite-Pierre est compétente en matière de création, d'aménagement, d'entretien et d'exploitation des réseaux communaux d'éclairage public, cette redevance lui revient et il y a lieu de la lui reverser ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De reverser la somme de 2 547,07 € à la Communautés de Communes de Hanau - La Petite-Pierre au titre des travaux d'éclairage public réalisés en 2023.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.*

Bouxwiller, le 27 janvier 2026

*Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. R. GERARD

Point 13 : Demande d'avance sur subvention des associations du Centre Culturel et du Théâtre du Marché aux Grains

Rapporteur : Mme M. Brumm

A) Avance de subvention au Centre Culturel

Considérant que pour des raisons de trésorerie, il est nécessaire de pouvoir verser au Centre Culturel une avance sur la subvention à prévoir en 2026, sans attendre le vote du budget, à raison de 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une avance de subvention de 10 000 € au Centre Culturel, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui sera votée au Budget Primitif de 2026.

B) Avance de subvention au Théâtre du Marché aux Grains

Considérant qu'il est également nécessaire de pouvoir verser au Théâtre du Marché aux Grains une avance de 10 000 € sur l'aide à prévoir en 2026, sans attendre le vote du budget, pour les mêmes raisons.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une avance de subvention de 10 000 € au Théâtre du Marché aux Grains, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui sera votée au Budget Primitif de 2026.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 27 janvier 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. R. GERARD

Point 14 : Location du Centre Sportif Coubertin par le Club Pongiste d'Obermodern-Zutzendorf

Rapporteur : Mme M. Brumm

Le Club Pongiste d'Obermodern-Zutzendorf a sollicité l'usage du Centre Sportif Pierre de Coubertin pour le déroulement du championnat de France de tennis de table les 21 et 22 février 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer un tarif de 4 €/heure, charges en sus, pour cette location.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 27 janvier 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. R. GERARD

Point 15 : Création d'un emploi d'assistant territorial de conservation du patrimoine

Rapporteur : M. P. Michel

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que :

- En l'absence du personnel de direction au Musée du Pays de Hanau depuis un an et l'impossibilité de remplacer l'agent en maladie, il a été proposé à Madame Mélanie Le Hir, actuellement chargée de pédagogie, de pallier l'absence de la Directrice en tant que Responsable adjointe du Pôle Culture, Tourisme et Communication et en tant que Directrice adjointe du Musée ;
- Madame Le Hir a réussi le concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques et pourrait exercer les missions exigées, particulièrement en matière d'encadrement ;
- Cet emploi ne figurant pas au tableau des effectifs, la création d'un emploi d'Assistant territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques s'avère nécessaire ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent d'Assistant territorial de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2026 ;
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 27 janvier 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. R. GERARD

Point 16 : Demande de subvention d'investissement de l'Association des Producteurs de Fruits de Bouxwiller

Rapporteur : Mme M. Brumm

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'investissement de 626 € à l'Association des Producteurs de Fruits de Bouxwiller pour des acquisitions de matériels d'un montant total de 6 259,91€ TTC.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 27 janvier 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

**Secrétaire de
séance :** M. R. GERARD

Point 17 : Demande de subvention d'investissement du Club Equilibre Escalade de Bouxwiller

Rapporteur : Mme M. Brumm

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'investissement de 131 € au Club Equilibre Escalade de Bouxwiller pour des acquisitions de matériels d'un montant total de 1 308 € TTC.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 27 janvier 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. R. GERARD

Point 18 : Acquisition d'une parcelle située dans la voirie communale au 1 rue du Vieil Hospice

Rapporteur : M. P. Michel

La parcelle située devant le numéro 1 rue du Vieil Hospice se trouve dans la voirie communale. Afin de régulariser cette situation, la proposition d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle, d'une contenance estimée à 0,24 ares, a été acceptée par la propriétaire, Madame Léa Cassel, et une promesse de vente a été signée dans ce sens.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée selon procès-verbal d'arpentage à intervenir, située 1 rue du Vieil Hospice, appartenant à Mme Léa CASSEL, à l'euro symbolique ;
- De prendre en charge les frais de géomètre et de notaire ;
- De classer la parcelle dans le domaine public communal ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 27 janvier 2026*

Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD

Le Maire,
Patrick MICHEL



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. R. GERARD

Point 19 : Complément à la délibération approuvant la demande de subventions pour la rénovation du stade synthétique

Rapporteur : M. P. Michel

En complément à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2025 approuvant la demande de subventions pour la rénovation du stade synthétique, la Collectivité européenne d'Alsace a demandé à ce que le Maire soit autorisé à signer la convention de subvention.

Cette délibération approuvant également la demande de DETR pour la rénovation du stade synthétique, le service de l'Etat qui instruit le dossier a fait remarquer que la délibération n'est pas valable car elle n'approuve pas le plan de financement mais autorise uniquement le Maire à solliciter la DETR.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide, par 22 voix pour, 1 voix contre (A. CHABERT), 0 abstention :

- D'approuver le plan de financement comme suit :

Plan de financement de la rénovation du terrain de football synthétique de Bouxwiller

Dépenses	Montants HT	
Travaux préparatoires	9 150 €	
Travaux de dépose	53 750 €	
Drainage et plate-forme	101 200 €	
Fourniture et pose d'un nouveau gazon synthétique	345 900 €	
Maîtrise d'œuvre	24 000 €	
Imprévus (5%)	25 500 €	
Total dépenses	559 500 €	
Recettes		
Etat (DETR)	111 900 €	20%
Région Grand Est (Infrastructures à vocation compétitive)	111 900 €	20%
CeA (Fonds d'Attractivité)	167 850 €	30%
Ligue du Grand Est (LAFA)	27 975 €	5%
Ville de Bouxwiller	139 875 €	25%
Total recettes	559 500 €	100%

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions de subventions et tout document afférent.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 27 janvier 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. R. GERARD

Point 20 : Complément à la délibération approuvant la demande de DETR pour la création d'un court de padel

Rapporteur : M. P. Michel

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2025 approuvant la demande de DETR pour la création d'un court de padel, le service de l'Etat qui instruit le dossier a fait remarquer que la délibération n'est pas valable car elle n'apprécie pas le plan de financement mais autorise uniquement le Maire à déposer une demande DETR.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide, par 13 voix pour, 6 voix contre (L. DORN, M. HAMM, V. LAFORGUE, M. LUGARDON, L. MEHL, B. SCHAFF) et 4 abstentions (A. CHABERT, D. HAMM, C. KILIAN, F. STAATH) :

- D'approuver le plan de financement comme suit :

Création d'un court de padel et rénovation du club house tennis de Bouxwiller

Dépense	en € HT	Pourcentage
VRD padel	77 765,00 €	
Court de padel	40 720,00 €	
Remplacement clôture	40 013,93 €	
Contrôle d'accès	7 750,00 €	
Réfection des façades extérieures du club house	15 759,60 €	
Sous-total dépenses	182 008,53 €	
Recette		
Tennis Club Bouxwiller*	25 000,00 €	14%
Région Grand Est	29 121,36 €	16%
DETR	72 803,41 €	40%
Ville de Bouxwiller	55 083,75 €	30%
Sous-total recettes	182 008,53 €	100%

* Dont 20 000 € échelonnés sur 10 ans, à raison de 2 000 € par an

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 27 janvier 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 janvier 2026

Conseillers élus : 25 Conseillers en fonction : 25 Présents : 20 Procurations : 3

Sous la Présidence de M. MICHEL Patrick, Maire

Présents : M. LEZAIRE Franck, 1^{er} Adjoint au Maire - M. COMARTIN Fabrice, 3^eAdjoint - Mme BRUMM Martine, Maire-déléguée d'IMBSHEIM - M. FATH Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - M. STAATH Freddy, Maire-délégué de RIEDHEIM - Mme CHABERT Anne - M. GERARD Roger - M. GONC Timur - M. KILIAN Christophe - Mme LAFORGUE Valérie - Mme LANDOLT Séverine - Mme LUGARDON Marguerite - Mme MEHL Louisa - M. MEYER Marc - Mme ÖZDEMIR Fatma - Mme PIASNY Elisabeth - M. VEIT Bernard - Mme DORN Laurence - Mme HAMM Mylène -

Membres excusés Mme HAMM Danielle (procuration à F. STAATH)
M. SCHAFF Bernard (procuration à M. HAMM)
Mme SIEFER Astride (procuration à M. BRUMM)

Membres absents : Mme AUFFINGER Bernadette
M. SUTTER Mathieu, 4^e Adjoint au Maire

Secrétaire de séance : M. R. GERARD

Point 21 : Révision libre de l'attribution de compensation dans le cadre du statut d'autorité organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant

Rapporteur : M. P. Michel

A la suite de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, les communes sont officiellement devenues au 1^{er} janvier 2025 les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant, ce qui implique pour elles la mise en œuvre de compétences désormais obligatoires en matière de recensement des besoins, d'information et d'accompagnement des familles, de planification de l'offre et de soutien à la qualité des modes d'accueil.

Les communes de plus de 3 500 habitants ont à ce titre droit à une compensation financière de l'État. Un arrêté du 22 octobre 2025, publié au Journal Officiel du 31 octobre 2025, fixe la répartition des financements attribués aux communes au titre de 2025.

La clé de répartition de cette compensation est fondée sur le nombre de naissances au cours des 3 dernières années et sur le potentiel financier par habitant de chaque commune.

Un montant total de 85,4 M€, prévu la loi de finances pour 2025, est réparti en 2025 entre 3 304 communes, soit un montant moyen d'un peu moins de 26.000 euros par commune. La Ville de Bouxwiller a touché 24 393,75 €.

L'article 17 de la loi du 18 décembre 2023 a prévu que cette compensation financière ne soit versée qu'aux communes alors que certains EPCI, dont la Communautés de Communes de Hanau - La Petite-Pierre, exercent cette compétence.

Pour rappel, par délibération n°4 du 26 septembre 2024, le Conseil Communautaire a modifié, à compter du 1^{er} janvier 2025, l'intérêt communautaire du groupe de compétences optionnelles «Action sociale d'intérêt communautaire », notamment en matière de politique d'accueil du jeune enfant d'intérêt communautaire en précisant que « la Communautés de Communes devient « autorité organisatrice » de la politique d'accueil du jeune enfant au sens de l'article L214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles pour :

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire,
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents,
- Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil,
- Soutenir la qualité des modes d'accueil,

Il paraîtrait donc normal que les communes de Bouxwiller et d'Ingwiller reversent à la CCHLPP cette compensation financière pour une compétence qu'elles n'exercent pas.

Les associations d'élus locaux, Associations des Maires de France (AMF) et Intercommunalités de France, comme le Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, dans le cadre d'une réponse à une question écrite du député Sylvain Berrios (Question écrite n°5266 de l'Assemblée nationale publiée au JO du 25 mars 2025 et réponse publiée au JO du 15 juillet 2025), préconisent le transfert des communes à l'intercommunalité, qui exerce les compétences attachées à la qualité d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, du montant de l'accompagnement financier versé par l'Etat en procédant à une révision libre des Attributions de Compensation (AC).

Le V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts détaille les conditions cumulatives d'une révision libre des AC :

- une délibération à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés du Conseil Communautaire sur le montant révisé de l'AC
- un accord, par délibération à la majorité simple du Conseil municipal, de chaque commune intéressée (concernée) sur ce même montant révisé d'AC
- des délibérations visant le dernier rapport élaboré par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) quand bien même ce rapport n'évoque pas les raisons de la révision libre de l'AC

Le dernier rapport de la CLECT de Hanau-La Petite Pierre a été établi le 7 octobre 2021 à la suite des transferts des compétences « Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) » et « Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code »

La Communautés de Communes a inscrit à l'ordre du jour de son Conseil Communautaire du 29 janvier 2026 une délibération pour procéder, en cas d'accord des Communes de Bouxwiller et d'Ingwiller, à une révision libre de leur attribution de compensation (AC) en réduisant pour chacune d'elles leur montant d'AC de 24 393,75 €

Il est proposé d'approver une réduction de l'AC de la Commune de Bouxwiller de 24 393,75 € correspondant à la compensation financière de l'État attribuée à la Commune pour la compétence attachée à la qualité d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant qu'elle n'exerce pas.

Vu le 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu le dernier rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 7 octobre 2021,

Vu l'article 17 de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

Vu la délibération n°4 du Conseil Communautaire du 26 septembre 2024, modifiant, à compter du 1^{er} janvier 2025, l'intérêt communautaire du groupe de compétences optionnelles « Action sociale d'intérêt communautaire », notamment en matière de politique d'accueil du jeune enfant d'intérêt communautaire en précisant que « la Communautés de Communes devient « autorité organisatrice » de la politique d'accueil du jeune enfant au sens de l'article L214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles pour :

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire,
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents,
- Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil,
- Soutenir la qualité des modes d'accueil,

Vu l'arrêté du 22 octobre 2025 portant notification pour l'année 2025 des attributions individuelles revenant aux communes au titre de l'accompagnement financier prévu à l'article 188 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,

Vu le montant de 24 393,75 € attribué pour 2025 à la Commune de Bouxwiller,

Vu le projet de délibération n°1.1 du Conseil Communautaire du 29 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approver une révision libre de son attribution de compensation (AC) en la réduisant de 24 393,75 € ;
- De préciser que cette réduction d'AC s'appliquera sur l'AC 2026 dont le montant provisoire sera arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 29 janvier 2026 ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait conforme,
certifié exécutoire.
Bouxwiller, le 27 janvier 2026*

*Le Secrétaire de séance,
Roger GERARD*

*Le Maire,
Patrick MICHEL*